

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 4 mars 2016

1^{ère} **Commission**
N° CP-2016-2-1-3

Service instructeur
Direction des Finances

Service consulté

**GARANTIE DEPARTEMENTALE D'EMPRUNT
INSTITUT SAINT JOSEPH DE BELLEMAGNY - LUTTERBACH
CONSTRUCTION D'UN FOYER D'ACCUEIL SPECIALISE**

Résumé : Il vous est proposé de compléter la délibération CP-2015-11-1-2 du 18 décembre 2015 accordant une garantie d'emprunt intégrale à l'Institut Saint-Joseph de Bellemagny de Lutterbach pour un emprunt d'un montant de 6 200 000 € à souscrire pour le financement de la construction d'un Foyer d'Accueil Spécialisé (FAS) de 49 chambres, 62 rue Aristide Briand à Lutterbach, afin d'autoriser le Président à signer tout document relatif à la caution accordée.

Au cours de sa séance du 26 juin 2015 (délibération n°CG-2015-6-12-8), le Conseil départemental a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garanties d'emprunt départementales.

Dans le cadre de la délibération de la Commission Permanente n° CP-2015-11-1-2 du 18 décembre 2015, une garantie d'emprunt a été accordée à l'Institut Saint-Joseph de Bellemagny de Lutterbach pour un emprunt d'un montant de 6 200 000 € à souscrire pour le financement de la construction d'un Foyer d'Accueil Spécialisé (FAS) de 49 chambres, 62 rue Aristide Briand à Lutterbach.

Afin de préciser les modalités de la décision du 18 décembre 2015, il convient de m'autoriser à signer tout document relatif à cette garantie, y compris la prénotation hypothécaire de premier rang ainsi que les constats de main levée totale ou partielle, approbations de réaménagement, de renégociations, de transfert d'emprunt.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN